

1ERE ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2			
								Modalités	durée	Modalités	durée		
UE d'enseignement annuelles													
6. Formation à la pratique clinique (stages)	UE 6.1 : Stage de découverte en milieu scolaire	3	1	120h ou 30 demi-journée		120	Gaëlle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération			
TOTAL						120							
Semestre 1													
Module 1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.1.1 : Introduction aux sciences du langage*	4	1	50	10	60	Elisabeth Longere	Examen Terminal (coef 0,6)		3h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 2h O : 15 min	
						Contrôle Continu (coef 0,4)							
	UE 1.2.1 : Psychologie générale et psychologie du développement	4	1	60		60		Elisabeth Longere	Contrôle Continu			Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
UE 1.3.1 : Sciences de l'éducation	3	1	30	10	40	160	Elisabeth Longere	Contrôle Continu			Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min	
2. Sciences Biomédicales	UE 2.1 : Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	3	1	30	10	40	Edith Chevret	Examen Terminal		1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min	
	UE 2.2.2 : Neurosciences 2 (Neurophysiologie)	3	1	20	10	30		Jean-Arthur Micoulaud /Julie Lenoir / Elisabeth Longere	Examen Terminal		1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 2.3.1 : Etude de l'audition	3	1	20	10	30		100	Chantal de Castelbajac	Examen Terminal		1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)
3. Sciences physiques et Techniques	UE 3.1 : Physique générale et acoustique	3	1	30	10	40	40	Luc Forest	Examen Terminal		1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
4. Orthophonie: La Profession	UE 4.1 : Connaissances théoriques et historique de la profession	3	1	15	5	20	20	Gaëlle Benichou	Contrôle Continu			Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 30 min O : 15 min
8. Compétences transversales	UE 8.4 : Langues 1	2	1		10	10	30	Thibault Marthouret	Contrôle Continu			Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 8.7 : Compétences numériques avancées et certification PIX	2	1		20	20		Brice Amadeo	Contrôle Continu			Écrit Terminal	E : 1h
* certains cours peuvent être dispensés à l'Université Bordeaux Montaigne (Pessac)				TOTAL S1		350							

* certains cours peuvent être dispensés à l'Université Bordeaux Montaigne (Pessac)

1ERE ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2		
								Modalités	durée	Modalités	durée	
Semestre 2												
Module 1. Sciences Humaines et sociale	UE 1.1.2 : Connaissances fondamentales en sciences du langage*	4	1	60	10	70	125	Elisabeth Longere	Examen Terminal (coef 0,5)	3h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 2h O : 15 min
	UE 1.2.2 : Psychologie sociale et théorie de la communication	3	1	20	10	30		Elisabeth Longere	Contrôle Continu (coef 0,5)			
	UE 1.4 : Sensibilisation aux sciences de la soc	3	1	15	10	25		Elisabeth Longere	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
2.Sciences biomédicales	UE 2.2.1 : Neurosciences 1 (Neuropathologie)	3	1	30	10	40	120	Jérôme Aupy / Elisabeth Longere	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 2.3.3 : Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	3	1	20	20	40		Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 2.4 : pédiatrie et troubles du développement	4	1	30	10	40		Bertrand Glize / Elisabeth Longere	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
3. Sciences physiques et techniques	UE 3.2 : Imagerie, explorations et investigations	3	1	30	10	40	40	Bertrand Glize / Elisabeth Longere	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
7. Recherche en orthophonie	UE 7.1 : Bibliographie et documentation – 1	2	1		1/2	0,5	0,5	Bertrand Glize / Elisabeth Longere	Validation de présence (Pas de note attendue)		Le jury de délibération peut proposer une modalité de rattrapage. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury.	
9. Santé publique	UE 9.1 : Concepts et savoirs de base en santé publique	2	1	20	5	25	25	Chantal de Castelbajac	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
*certains cours peuvent être dispensés à l'Université Bordeaux Montaigne (Pessac)						TOTAL S2	310,5		TOTAL HEURES ANNUELLES		780,5	

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Une UE est définitivement acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20, excepté pour l'UE 6.1 (stage) qui n'est définitivement acquise qu'après validation de l'année universitaire.

Pour les UE non validées (note à l'UE inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage est organisée pour la totalité des éléments composant l'UE.

Les notes supérieures à 10 obtenues en première session aux éléments constitutifs (contrôles continus, examens terminaux,...) de l'UE ne sont pas conservées.

Une UE ne pourra être présentée plus de 4 fois (incluant les premières et deuxième sessions). En l'absence de validation, cela entraîne l'exclusion de l'étudiant.

Modalités de validation des stages :

L'UE 6.1 ne peut être validée si le rapport de stage et/ou l'évaluation du maître de stage n'est pas validé.

Pour la session 2, le cas échéant un lieu de stage sera alors choisi par l'équipe pédagogique.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.

Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées, d'emblée ou après la session de rattrapage.

Un passage en 2ème année avec une (et une seule) UE de dette, à l'exception de l'UE UE 6.1, est autorisé. L'UE en dette devra alors obligatoirement être validée au cours de l'année n+1.

La situation des étudiants ayant fait l'objet d'une mobilité (parcours Erasmus ou mobilité internationale équivalente) sera étudiée individuellement par le jury de délibération, qui pourra éventuellement accorder une ou des dettes exceptionnelles.

En cas de redoublement, le bénéfice et la note des UE acquises sont conservés (à l'exception de l'UE de stage).